

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Christian BOISSINOT, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Yoann Bonneaud, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Cécile Jauzelon, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseillers excusés : Patrice Blanchard, Clotilde Drin, Delphine Dubois, Mathieu Huvelin

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Cécile Jauzelon est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Nombre de pouvoirs : 0

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du huit juillet 2024 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D2024 07 08 01	8 juillet 2024	Modification statuts Communauté de communes assainissement eaux usées et production énergies renouvelables	Unanimité à main levée
D2024 07 08 02	8 juillet 2024	Indemnité de gardiennage église 2024	Unanimité à main levée
D2024 07 08 03	8 juillet 2024	Subvention Roca'Run	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 3 juin 2024

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 3 juin 2024.

PAYS DE CHANTONNAY

2. Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement eaux usées » et de la prise de compétence « production d'énergies renouvelables »

Vu la loi Nouvelle Organisation de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015, redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, et particulièrement les compétences communales en matière d'eau et d'assainissement ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite Loi FERRAND-FESNEAU) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L. 2224-8, L. 2224-32, L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay modifiés par l'arrêté préfectoral n° 2023—DCL-BICB-1787 du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 du 29 septembre 2021 portant approbation du Plan*Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-64 du 2 mars 2022 portant création d'une société de production d'énergies renouvelables avec Vendée Énergie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-201 du 24 avril 2024 portant sur la modification des statuts dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement eaux usées » et de la prise de compétence « production d'énergies renouvelables » ;

Considérant l'exercice de la compétence « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif » par la Communauté de communes du Pays de Chantonay conformément à ses statuts,

Considérant le caractère obligatoire du transfert de la compétence assainissement aux Communautés de communes tel que prévu par la Loi NOTRe du 7 août 2015, codifiée à l'article L.5214-16 du CGCT, et dont l'échéance a été reportée au 1^{er} janvier 2026 par la Loi dite Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 ;

Considérant la nécessité de se préparer collectivement avec les communes, et par conséquent, d'anticiper le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;

Considérant l'étude technique, financière et juridique menée par la Communauté de communes du Pays de Chantonay sur les enjeux et les modalités de ce transfert ;

Considérant l'intérêt présenté par cette mutualisation au travers d'un certain nombre d'avantages à différents niveaux ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5211-17, les communes membres d'un établissement

public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que l'action des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de production d'énergies renouvelables est définie par l'article L. 2224-32 du CGCT comme suit : « [...]les communes, sur leur territoire, et les établissements publics de coopération , sur le territoire des communes qui en sont membres, peuvent [...] aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le présent code toute nouvelle installation hydroélectrique, toute nouvelle installation utilisant les autres énergies renouvelables [...] ».

Considérant les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial en matière de production d'énergies renouvelables, afin d'atteindre une autonomie énergétique du territoire à horizon 2050 ;

Considérant que dans le cadre de ses actions en matière d'énergies renouvelables et notamment son partenariat avec Vendée Énergie, la Communauté de communes doit se doter de la compétence « Énergies renouvelables » ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent le transfert de compétence en matière d'assainissement des eaux usées des communes à la Communauté de communes du Pays de Chantonay à compter du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **Approuvent la prise de compétence de la Communauté de communes du Pays de Chantonay en matière de production d'énergies renouvelables ;**
- **Approuvent, tel que présenté en annexe, le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay prévoyant :**
 - o **L'ajout de la compétence obligatoire « assainissement des eaux usées » ;**
 - o **L'ajout de la compétence supplémentaire « production d'énergies renouvelables » comme suit :**
 - **Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc ;**
 - **Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kW ;**
 - o **La suppression de la compétence supplémentaire « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » ;**
- **Autorisent Monsieur le Maire :**
 - o **À notifier la présente délibération à la Communauté de communes du Pays de Chantonay,**
 - o **À prendre et à signer tous les actes y afférents.**

3. Présentation comptes administratifs 2023 de la Communauté de communes

Dans la continuité du Conseil communautaire du 27 mars dernier, les comptes administratifs 2023 doivent faire l'objet d'une communication. Voici le tableau suivant :

Présentation consolidée générale de la CCPC : exercice 2023

Budget	Section	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat antérieur	Dissolution SMVCB	Affectation de résultat 2022	Résultat de clôture 2023
Budget Principal	Investissement	2 655 063,07 €	2 334 771,65 €	320 291,42 €	2 989 272,98 €	424 554,33 €		3 734 118,73 €
	Fonctionnement	12 122 154,42 €	11 347 459,42 €	774 695,00 €	2 342 257,75 €	595 551,43 €		3 712 504,18 €
Budget Annexe SPANC	Investissement	0	0	0,00 €	0,00 €			0,00 €
	Fonctionnement	114 488,05 €	107 156,51 €	7 331,54 €	52 236,72 €			59 568,26 €
Budget Annexe Centre Aquatique	Investissement	2 380 195,54 €	617013,58	1 763 181,96 €	2 163 285,55 €			-400 103,59 €
	Fonctionnement	21 232,75 €	666 911,53 €	645 678,78 €	900 250,18 €		541 000,00 €	-286 428,60 €
Budget Annexe Ateliers Relais	Investissement	443 646,70 €	168 248,99 €	275 397,71 €	235 801,41 €			511 199,12 €
	Fonctionnement	450 193,36 €	475 557,75 €	-25 364,39 €	152 265,19 €			126 900,80 €
Budget Annexe Zones d'Activités	Investissement	2 257 006,07 €	2 205 514,50 €	51 491,57 €	1 237 006,07 €	5 867,75 €		-1 179 646,75 €
	Fonctionnement	2 430 707,67 €	2 954 958,34 €	524 250,67 €	1 598 376,95 €			1 074 126,28 €
Budget Autonome Office du Tourisme	Investissement	144,00 €	1 920,00 €	-1 776,00 €	0,00 €			-1 776,00 €
	Fonctionnement	16 000,00 €	10 217,28 €	5 782,72 €	0,00 €			5 782,72 €
TOTAL		20 443 979,96 €	17 922 633,93 €	2 001 102,08 €	4 870 169,56 €			7 356 245,15 €

FINANCES

4. Indemnité de gardiennage 2024 – Eglise

Monsieur le Maire rappelle que le gardiennage des églises communales fait l'objet d'une indemnité, dont le montant est fixé par circulaire ministérielle et revalorisé chaque année.

Le montant de l'indemnité due pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice mais visitant l'église à des périodes rapprochées est fixé à 126.91 € (contre 125.06 € en 2023).

Il est proposé de verser cette somme à la paroisse Saint Vincent de Chantonay.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valident le versement de la somme de 126.91€ à la paroisse de St Vincent de Chantonay.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

5. Aménagement du Jardin clos et abords de la mairie

Une réunion est programmée le 23 juillet 2024 à 10h00 pour la présentation d'une nouvelle esquisse du jardin clos ainsi que son chiffrage.

6. Programme des Journées pour le Climat du 27 septembre au 6 octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024, en association avec l'école privée et l'école publique de Rochetrejoux (du CP au CM2) est organisée une journée pour le ramassage des déchets le long des cours d'eau (sentier de la Triboulette). Le rendez-vous est fixé en mairie à 14h00.

7. Plan Vendée Biodiversité Climat - Plantations de haies et de bosquets en zone rurale

La rencontre des exploitants avec la Chambre de l'agriculture s'est déroulée le 26 juin 2024 pour la visite des lieux et choix des essences.

8. Aménagement plateau surélevé – rue du Tigre

Guy Lumeau informe que quatre entreprises ont proposé un devis correspondant aux travaux ; ces devis sont en attente de validation.

9. Groupe CPR - Sortie organisée : visite jardin du Logis de Chaligny

Les élus remercient le groupe CPR pour leur bénévolat en proposant une visite du Jardin du Logis de Chaligny le 3/09/2024.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

10. Joséphine 2024

L'édition de la Joséphine est reconduite pour 2024. L'année dernière des habitantes de Rochetrejoux s'étaient proposées pour participer à la manifestation. Un groupe de bénévoles pourrait être créé à cette occasion.

Cécile Jauzelon évoque l'idée de faire une manifestation à destination des hommes, style « course de la Moustache » éventuellement en novembre.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS »

11. Animations estivales – Communauté de communes

Cécile Jauzelon fait un point sur les différentes animations du Pays de Chantonay pour l'été 2024.

Elle précise également le succès de la marche de l'Office du Tourisme du Pays de Chantonay le 2 juillet 2024 à Rochetrejoux : 186 marcheurs. La commission remercie la vingtaine de bénévoles pour leur aide ainsi que les agents techniques et le CPR pour l'entretien des sentiers sans oublier les propriétaires des terrains traversés.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

12. Subvention Roca'Run

L'association Roca'Run sollicite le versement d'une subvention de 200€ pour l'organisation de la course de l'antimoine le 15 septembre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent le versement d'une subvention de 200€ au profit de l'association Roca'Run**
- **Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

13. Travaux théâtre

Les travaux du théâtre municipal sont toujours en cours et suivent le planning. La prochaine étape est la réalisation des peintures. Le Conseil Municipal valide la future couleur des murs.

ainsi que le devis sur le choix des fauteuils et leur coloris.

14. Foyer des Jeunes

Yoann Bonneaud souhaite que les commissions « bâtiments » et « environnement » se réunissent pour discuter de l'aménagement des extérieurs et terrasse du Foyer des jeunes. La date du samedi 13 juillet 2024 est retenue.

QUESTIONS DIVERSES

Guy Lumeau présente les futures plaquettes des sentiers de la commune établies par l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay. Des petites corrections sont à signaler sur les circuits et leur variante.

Cécile Jauzelon informe que l'école publique demande une subvention exceptionnelle pour l'achat de deux meubles de rangement dans les classes de CE-CM et Maternelle-CP. Une réponse sera rendue à la rentrée prochaine.

Monsieur Le Maire fait un point sur les élections législatives qui se sont bien déroulées lors des dates du 30 juin et 7 juillet 2024.

Il précise également que la remise des clés pour les futurs locataires des quatre logements Vendée Habitat du quartier de La Gélinière a eu lieu début juillet. Monsieur Le Maire n'est pas satisfait des finitions tels que les pieds de mur...

Emilie Huvelin signale qu'une nouvelle personne est embauchée pour le service au restaurant scolaire à partir de la nouvelle rentrée scolaire.

La séance est levée à 22h30.

Cécile Jauzelon, Secrétaire de séance



Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux.

